

Budget Primitif 2025

Note de présentation brève et synthétique



PREAMBULE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle est disponible sur le site internet de la Ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du CCAS. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2025 est présenté après le vote du Compte Administratif et reprend donc les résultats de l'exercice 2024.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'apporter un effort soutenu pour :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser l'inclusion sociale,
- Accompagner le bien vieillir.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS, notamment dans les domaines des aides, de la lutte contre l'isolement ou la prévention santé en direction des publics les plus vulnérables, des femmes et des demandeurs d'emploi accompagnés par le CCAS.

Pour le CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux usagers (portage de repas à domicile, animations diverses, transport accompagné...), à la subvention versée par la Ville, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des logements...

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2025 représentent 2 305 168.40 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments (CCAS et

foyer-restaurant), les prestations de services effectuées, les salaires des personnels mis à disposition par la Ville, les salaires des agents en chantier d'insertion, les subventions versées aux associations, les secours versés aux familles en difficulté...

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 2 305 168.40 euros.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2024	BP 2025	RECETTES		BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	257 999,00 €	607 508,40 €	013	Atténuation de charges	662 400,00 €	641 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilées	1 310 409,00 €	1 444 850,00 €	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	237 500,00 €	210 760,00 €
65	Autres charges de gestion courante	111 590,00 €	206 935,00 €	74	Dotations et participations	776 495,00 €	772 095,00 €
67	Charges spécifiques		350,00 €	75	Autres produits de gestion courante	25 336,00 €	17 755,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 000,00 €	022	Résultat reporté		662 358,40 €
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	22 733,00 €	20 525,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	1 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 702 731,00 €	2 305 168,40 €	Total des recettes de fonctionnement		1 702 731,00 €	2 305 168,40 €

II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou à long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de logiciels ou de travaux.
- En recettes : il peut s'agir de dotations, de recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA, des amortissements.

La section d'investissement s'équilibre, au Budget Primitif 2025, à 120 766.35 €.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section d'investissement

DEPENSES		BP 2024	BP 2025	RECETTES		BP 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	10 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 733,00 €	109 766,35 €				
		0,00 €					
				001	Résultat d'investissement reporté		75 241,35 €
		0,00 €		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	25 000,00 €
040	Ope. d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	1 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 733,00 €	20 525,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		22 733,00 €	120 766,35 €	Total des recettes de fonctionnement		22 733,00 €	120 766,35 €

C. Principaux projets d'investissement au BP 2025

Projets 2025	Coût
Achat véhicule	50 000,00 €
Aménagement des foyers	18 000,00 €
Aménagement de l'accueil	12 000,00 €
Mobilier et informatique local LCR	12 500,00 €

III. La dette

Pour rappel, le CCAS n'a jamais contracté d'emprunt et n'est propriétaire d'aucun bâtiment. Les locaux sont tous propriété de la Ville qui les met à disposition du CCAS (CCAS et foyers). Pour ses activités, le CCAS peut être amené à occuper des salles municipales mises à disposition gracieusement

IV. Effectifs et charges du personnel

Les agents sont des agents titulaires de la Ville mis à disposition.
Le CCAS est agréé chantier d'insertion par l'Etat qui finance 25.98 ETP. Il s'agit de contrats à durée déterminée d'insertion.
Les agents contractuels non permanents sont au nombre de : 3 à temps complet.

	2024	2025
Postes ville	604 444,00 €	654 000,00 €
Contrats Chantiers d'insertion	618 200,00 €	665 000,00 €
CDD renfort France services	0,00 €	26 000,00 €
CDD Conseiller numérique France services	34 600,00 €	38 000,00 €
CDD Travailleur social	52 565,00 €	60 000,00 €
Divers (frais de transport)	600,00 €	1 850,00 €
TOTAL	1 310 409,00 €	1 444 850,00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 059-265905273-20250327-D09B_2025-BF